



Fissures salle de bain

Par **Lucie1306**, le **04/06/2020** à **12:20**

Bonjour

Voilà mon problème est que je suis locataire dans un appartement que je loue à une agence immobilière avec qui je ne m'entend pas du tous, moins professionnel je pense que ça n'existe pas. 😞

Mais bon je m'en fiche je fais le moins possible appel à eux

Mais la il y a un gros soucis dans ma salle de bain, le mur en carrelage c'est décalé (en avant) suite à une humidité caché derrière (vu l'odeur), il menace de tomber en avant et d'exploser ma salle de bain.. il y a des fissures partout et si j'appuie sur le mur il bouge comme une feuille blanche qu'on collerait par les côtés sur un mur. (Pour vous faire une image). Ça fais bizarre de savoir qu'il tient par les carreaux d'en haut sachant que ceux d'en bas ont lâchés. 😞

Le mur de carreaux est remplie de fissures et ça PUE! Une horreur

Puis si ça tombe, ça vas exploser ma salle de bain et si je suis dans la baignoire ça pourrait me blessée même si j'aurais peut être le temps de sortir Du coup je ne me douche plus chez moi. 😞

Enfin bref ca fais 15 jours que l'agence es venue et ont déclaré que c'etait super dangereux, impressionné de voir ça. Deja j'ai eu du mal à les faire venir voir, j'ai du envoyer plusieurs preuves avant mais maintenant ça fait 15 jours qu'ils on vu et j'attends. Il ons mis une semaine a envoyer le devis au proprio alors qu'il l'avais le jour même de leur venu et maintenant sois disant le propriétaire cherche des maçons moin cher.

En attendant.. aucun appel, rien. Cest moi qui appels et je dérange au dire de la secrétaire (tarés l'équipe la bas).

D'ailleurs l'agence refuse de me donner le nom du proprio et il n'est pas ecris sur mon bail.

Enfin je voulais savoir vers qui je peux me tourner? Pj ? Mon assurance? Association ?

Ca vas mettre du temps, je le sens !

Merci beaucoup à ceux qui pourront me conseiller

Cette après-midi j'appellerai déjà mon assurance.

Cordialement

Par **miyako**, le **05/06/2020** à **15:57**

Bonjour,

C'est même un référé d'urgence d'heure à heure avec convocation du propriétaire , car il y a danger imminent. Il faut agir vite .L'agence est responsable pénalement si un accident arrive.

Envoyer un recommandé AR à l'agence en les mettant en demeure de faire les réparations en urgence et ce **dès réception de la lettre**. Faites ce courrier via internet, car la poste en ce moment est très lente et il y a beaucoup de queues devant les bureaux de poste. Vous confirmez par email si vous avez l'email de l'agence.

Menacez de faire **un constat d'huissier avec convocation des parties et un artisan chargé d'évaluer le montant des travaux (devis) , puis de saisir le Tribunal judiciaire de proximité en référé** d'urgence d'heure à heure, le tout aux frais de l'agence et du propriétaire . En cas d'urgence absolue, d'où la nécessité d'un constat d'huissier, vous pouvez faire les travaux nécessaires et vous faire rembourser après par le propriétaire, d'où la nécessité d'un constat d'huissier .

Amicalement vôtre

suji KENZO